
Présentation brève du Budget Primitif 2022

Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS), et a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 08 février 2023.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le président (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

A compter du 1er janvier 2023, le SRDCBS a opté pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 développée par anticipation. Cette instruction deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités d'ici le 1er janvier 2024.

La Section de fonctionnement

Pour le budget principal, la section de fonctionnement est de 621 439.75€ en recettes et en dépenses, se répartissant de la manière suivante :

- Charges de structure :

Charges en baisse par rapport au budget 2022 de 1 800.00€ soit 4.08% (42 300€ en 2023 pour 44 100€ en 2022). Cette diminution est basée sur le réalisé 2022 en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation des frais fixes.

- Charges liées aux missions du syndicat :

Charge en baisse de 1 680€ soit 3.42% (47 420€ en 2023 pour 49 100€ en 2022). Cette diminution est basée sur le réalisé 2022 en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation des frais fixes.

Les charges à caractères général sont en baisse : 89 720€ en 2023 contre 93 200€ en 2022 soit 3.73%.

- Charges de personnel :

Charge en augmentation de 19 445€ soit 9.1% (233 135€ pour 213 690€ en 2022) en raison de l'augmentation du coût du point d'indice sur toute l'année 2023, l'avancement règlementaire des 3 agents titulaires en poste. Il est également prévu la rémunération d'un agent contractuel sur 7 mois (3 mois à temps plein et 4 mois en temps non complet) ainsi que l'indemnité de précarité à verser en fin de contrat. De plus sur l'année 2023, suite à la demande de validation de services d'un ancien agent de la collectivité, il doit être budgété la somme de 1 280€ afin de payer les charges différentielles entre les 2 régimes de cotisations.

- Autres charges de gestion courante :

Charge en diminution de 3 902€ soit 15.25% (21 730 € en 2023 pour 25 632€ en 2022) en raison du montant restant à charge pour le PSE qui passe de 5 132€ à 430€ sur 2023.

- Charges financières :

Charge en hausse de 4 400€ soit 540% (5 400 en 2023 pour 1 000€ en 2022) en raison de l'augmentation des taux d'intérêts pour le remboursement de l'ancien emprunt du SIAH à taux variable.

- Dotations aux provisions :

18 660€ de dotations aux amortissements, dont 8 290€ de dotations affectées au solde de l'opération pour compte de tiers « étude topographique des bassins versants des étangs de la Dombes » intervenue au cours de l'année 2022.

- Virement à la section d'investissement :

Une somme de 252 794.75€ est prévue au lieu de 320 443.76€ en 2022.

COMPTE	BP 2023
Total 011 - Charges à caractère général	89 720.00
Total 012 - Charges de personnel	233 135.00
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	21 730.00
Total 66 - Charges financières	5 400.00
Total 68 - Amortissements	18 660.00
22 - Dépenses imprévues	-
23 - Virement section investissement	252 794.75
- TOTAL DEPENSE	621 439.75

Le montant des cotisations des EPCI adhérentes est porté à hauteur de 282 134€ pour les cotisations et de 17 010€ pour le remboursement d'emprunt soit un montant total en fonctionnement de 299 144€.

Le volume global des subventions et produits des services en hausse de 27.1% (124 243€ contre 97 761€ en 2022). Plusieurs dossiers de subventions à solder avec la Région et Leader.

L'excédent antérieur de fonctionnement se monte à 196 162.75€ contre 274 525.76€ en 2022.

COMPTE -	BP 2023
744 - Dotation - FCTVA sur fonctionnement	1 890.00
74 - Subventions	124 243.00
74 - Dotations et participations des collectivités	282 134.00
7488 - Autres attributions et participations	17 010.00
002 - Report Excédent	196 162.75
- TOTAL RECETTE	621 439.75

Le budget de fonctionnement 2023 s'équilibre pour un montant total de 621 439.75€

La Section d'investissement

La section d'investissement est de 665 225.25 € en recettes et en dépenses. L'équilibre tant en recettes qu'en dépenses a été obtenu avec les restes à réaliser du budget 2022 de la section d'investissement et l'affectation du résultat.

Les dépenses d'investissement se décomposent en trois grands types :

- ✓ Le remboursement des capitaux d'emprunts pour un montant de 30 400€,
- ✓ Le solde d'exécution d'investissement reporté pour un montant de 189 485.77€
- ✓ Les subventions d'équipement afin de solder les opérations sous mandat 458118 et 458123 pour un montant de 15 230.73€
- ✓ Les restes à réaliser qui sont des dépenses initialement prévues en 2022 et reportées pour tout ou partie en 2023 pour un montant de 64 943€,
- ✓ Les nouveaux travaux d'investissement au titre de l'année 2023 pour un montant de 365 165.75€.

OPERATIONS	Nature de la dépenses	Montant CRBP + BP 2023	Subventions prévues au BP 2023
Acquisition de matériel :		29 800.00 €	
Changement de logiciel comptable	Acquisition immobilisations incorporelles	3 800.00 €	- €
Achat de matériel (onduleurs)	Acquisition immobilisations corporelles	1 000.00 €	- €
Achat de matériel (acquisition et installation sondes)	Acquisition immobilisations corporelles	25 000.00 €	sur 2024
Restauration et aménagement de zones humides		52 603.00 €	
Gestion des fossés de la Dombes	Travaux	35 603.00 €	27 351.00 €
Acquisition zone humide à St Etienne	Acquisition foncière	17 000.00 €	13 310.00 €
Aménagements de rivières et milieux aquatiques		304 575.75 €	
Mise en défens des rivières	Travaux	75 040.00 €	acompte 11 000€
Gestion des invasives	Travaux	5 000.00 €	acompte 1 000€
Travaux trame turquoise (Mares, Haies, suivi écologique)	Travaux	37 500.00 €	acompte 7 100€
Maitrise d'œuvre sur les seuils	Etude de conception	51 074.00 €	35 000.00 €
Suppression seuil Calonne	Travaux	70 000.00 €	acompte 14 000€
Travaux en rivières (camping St Didier)	Travaux	65 961.75 €	?
Gestion des inondations		43 130.00 €	
Etude ouvrage Prades sur la Mâtre	Etude	3 763.00 €	- €
Etude ouvrage Fournieux sur le Rougeat	Etude	3 763.00 €	- €
Etude ouvrage Pontcharrat sur la Chalaronne	Etude	35 604.00 €	acompte 4 000€
TOTAL		430 108.75 €	

Quant aux recettes, elles proviennent :

- du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 252 794.75€ ;
- de l'affectation du résultat de fonctionnement pour un montant de 164 027.77€ ;
- du FCTVA pour un montant de 9 480€ ;
- de recettes d'amortissement pour un montant de 18 660€,
- de subventions d'équipement pour solder les opérations 458118 et 458123 pour 15 230.73 €
- de recettes de subventions pour les opérations à hauteur de 205 032€ dont 90 401€ de restes à réaliser 2022.

Vue d'ensemble du budget primitif 2023

BP 2023	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	665 225.25 €	665 225.25 €
Section de fonctionnement	621 439.75 €	621 439.75 €
TOTAL	1 286 665.00 €	1 286 665.00 €